

Generali Retraite
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 213 541 820,00 euros
Siège social : 89 rue Taitbout – 75009 PARIS
880 265 418 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2026

[...]

8. Composition du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Laurent Granier indique qu'il est proposé au Conseil d'Administration de nommer par cooptation Madame Maria Perini en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Alessandro Donà, qui a démissionné avec effet à la date du 20 avril 2026, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Compte tenu de ses parcours académique et professionnel, Madame Maria Perini dispose de compétences techniques et générales qui répondent aux conditions de compétence collégiale prévues par les textes ; elle dispose d'un casier judiciaire vierge et satisfait à toutes les conditions légales et réglementaires, notamment ne jamais avoir fait l'objet de condamnations visées aux I et II de l'article L. 322-2 du code des assurances.

[...]

Il indique que Madame Maria Perini a déclaré préalablement à la présente séance et en vue de cette proposition, accepter le mandat d'administratrice dans les conditions précitées, et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats fixées par la loi et la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

En application de la norme *Nominations, Delegated Powers and Remuneration Group Guideline*, un avis favorable du Groupe sur cette proposition a été obtenu en amont de la présente séance ; en outre, l'ensemble des pièces et des informations nécessaires à l'appréciation de la compétence et de l'honorabilité de Madame Maria Perini a été préalablement reçu.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de coopter Madame Maria Perini en qualité d'administratrice de la Société, en remplacement de Monsieur Alessandro Donà, avec prise d'effet à la date du 20 avril 2026 et pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.

Monsieur Granier rappelle que cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

[...]

Certifié conforme par M. Michel Becker, Secrétaire Général et Secrétaire de séance.

